FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	IMIDAZOLE
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial , Synonymes)	1,3-DIAZA-2,4-CYCLOPENTADIENE; 1,3-DIAZOLE; GLYOXALINE; METHANIMIDAMIDE, N,N'-1,2-ETHENEDIYL-; N,N'-VINYLENE FORMAMIDINE; MIAZOLE.
Code du produit	IR-0900
Formule chimique	$C_3H_4N_2$
Masse molaire	68.08
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2026-11-09

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1
- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1C
- Toxicité pour la reproduction - catégories 1B
- Toxicité aigüe-Orale - catégorie 4

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger (H)

- Provoque des lésions oculaires graves
- Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
- Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- Nocif en cas d'ingestion

Conseils de prudence (P)

- Porter des gants de protection (Viton®, nitrile, butyle), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Ne pas respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
- Se laver soigneusement après manipulation.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Se procurer les instructions avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Rincer la bouche.

Autres dangers

NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé	3
Inflammabilité	1
Réactivité	0
Spécial	

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
IMIDAZOLE	288-32-4	<=100%

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Le produit est une matière corrosive. Principaux symptômes d'une forte exposition: Brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive. Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés	Donnée non disponible.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de carbone.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important.
Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage	Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10).
Méthode et équipement de manutention	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussières. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur
IMIDAZOLE	288-32-4	Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique.

Respiratoire	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Matériel suggéré: Nitrile. Viton® (Fluoroélastomère). Butyle. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Couleur	Incolore à jaune.
Odeur	Odeur d'amine.
Seuil d'odeur	Donnée non disponible.
Point de fusion et congélation	90.5 °C.
Point d'ébullition	268 °C.
Inflammabilité	Oui.
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible.
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible.
Point d'éclair	145 °C (293 °F) coupelle fermée.
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible.
Température de décomposition	Donnée non disponible.
pH	pH 10.5 (38 g/L à 20 °C).
Viscosité cinématique	Donnée non disponible.
Solubilité	663 g/L à 20 °C dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non disponible.
Pression de vapeur	0.327 Pa at 25 °C.
Masse volumique et densité relative	Donnée non disponible.
Densité de vapeur relative	(air = 1): 2.35.
Caractéristiques des particules	Poudre cristalline.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit basique, réagit violemment avec les acides forts.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violement au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes.
Matériaux incompatibles	Acides. Oxydants forts. Halogénures.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

IMIDAZOLE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Peut provoquer une grave irritation des yeux. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Peau	Provoque des brûlures de la peau. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Ingestion	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Peut nuire à l'enfant à naître. Susceptible d'altérer la fertilité. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 220 mg/kg. DL50 Cutané - Donnée non-disponible.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

IMIDAZOLE

Écotoxicité	Donnée non-disponible.
Persistance et dégradation	Donnée non-disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Donnée non-disponible.
Autre effets nocifs	Donnée non-disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	3263
Appellation réglementaire	SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (1-Imidazole)
Classification du TMD	Matières corrosives 8
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5 kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	16

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1
- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1C
- Toxicité pour la reproduction - catégories 1B
- Toxicité aigüe-Orale - catégorie 4

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abbréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail
NIH: National institute of health (U.S. Naltional Library of Medecine)
ECHA: Agence Européenne de Chimie
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
VECD: Valeur d'exposition courte durée
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines
OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration
TLV : Threshold limit value
TWA: Time-Weighted-Average
STEL: Short Term Exposure Limit
CEIL: Ceiling
RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)
INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour : 2026-11-09